

Note explicative relative à la motion visant à lutter contre l'invasion du frelon asiatique déposée par le groupe Les Engagés : Vincent Moyses, Mélanie Leponce, Yvan Wouters, Vincent Carpentier, Marc Evrard, Mathieu Distrée, Bérengère Noël.

Depuis plusieurs années, la présence du frelon asiatique s'intensifie sur le territoire d'Aywaille, comme partout en Wallonie. Cette espèce invasive, particulièrement agressive envers les abeilles domestiques et autres insectes pollinisateurs, représente une menace croissante pour la biodiversité locale, l'agriculture et l'équilibre des écosystèmes. Pourtant, face à cette problématique urgente, les réponses institutionnelles restent souvent trop limitées, fragmentées ou renvoyées à la seule responsabilité des citoyens. Il est temps que notre commune prenne ses responsabilités en mettant en place une stratégie structurée, solidaire et efficace pour lutter contre ce fléau et protéger le vivant.

Pourquoi agir dès maintenant contre le frelon asiatique à Aywaille?

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive dont la présence ne cesse de croître sur le territoire d'Aywaille comme ailleurs en Wallonie. Originaire d'Asie, ce prédateur redoutable s'attaque principalement aux abeilles domestiques, essentielles à la pollinisation et donc à l'équilibre des écosystèmes. Sa prolifération constitue une menace directe pour la biodiversité, l'agriculture locale, et par conséquent, la sécurité alimentaire. Chaque année, des ruchers entiers sont décimés, affectant non seulement les apiculteurs mais également l'ensemble de la chaîne écologique locale. La disparition des abeilles s'ajoute à d'autres pressions que subit la nature, et renforce les déséquilibres environnementaux déjà aggravés par le dérèglement climatique.

La biodiversité est l'un des remparts les plus précieux contre les effets du changement climatique. En réduisant la diversité des espèces, en particulier des insectes pollinisateurs, nous affaiblissons la résilience des écosystèmes naturels. Cela a des conséquences directes sur notre capacité collective à affronter les défis environnementaux de demain. Protéger les abeilles revient donc à protéger notre avenir. Face à cette urgence, les communes ont un rôle à jouer, en mettant en place des actions locales concrètes, coordonnées et accessibles à tous.

Plusieurs communes en région liégeoise ont déjà pris le problème à bras le corps. Certaines dans des actions isolées et d'autres en mutualisant leurs outils, solutions et personnels.

Aujourd'hui, la lutte contre le frelon asiatique repose trop souvent sur les épaules des citoyens, des apiculteurs bénévoles ou des associations spécialisées comme VVV (Vespa Velutina Vigilance). Ces derniers font un travail remarquable de piégeage, de destruction de nids et de sensibilisation, souvent avec peu de moyens. Pourtant, le matériel de piégeage – qu'il s'agisse des pièges de printemps (entre 5€ et 30€) ou des pièges d'été (environ 35€) – représente un coût non négligeable pour les citoyens. Par ailleurs, beaucoup ne savent pas comment piéger correctement, à quel moment, avec quel type de matériel, ni comment repérer un nid ou qui contacter. La présence d'un service communal clair et structuré encouragerait les citoyens à agir, et permettrait des pratiques plus efficaces qui ne sont pas néfastes pour la faune locale car de mauvaises pratiques pourraient faire pire que bien.

Il est donc essentiel que la commune d'Aywaille prenne une position proactive. Nous proposons la création d'une cellule spécifique sein de l'Administration communale visant à lutter contre le frelon asiatique, lequel pourrait faire partie du service « nature et environnement », qui offrirait un accompagnement complet et solidaire. Ce service pourrait distribuer gratuitement, ou à prix réduit, des pièges sélectifs validés par les autorités scientifiques (CRA-W), accompagnés de fiches explicatives claires sur leur utilisation. Ces pièges doivent répondre à des critères stricts de sélectivité pour éviter de capturer d'autres espèces essentielles à l'écosystème. Il est indispensable d'éviter les pièges non sélectifs de type « bouteille » ou « cloche », qui causent des dégâts collatéraux à l'entomofaune locale. Nous préconisons l'usage de pièges à sélection physique, incluant des grilles de fuite pour les petits insectes, et d'un appât sucré, à renouveler régulièrement au printemps.

Nous demandons également que **deux agents communaux au minimum soient formés** pour pouvoir répondre aux questions des citoyens, distribuer le matériel, et jouer un rôle d'interface entre les habitants et les spécialistes. La mise en place d'un **guichet "frelon asiatique"** au sein de cette cellule spécifique du service nature et environnement à l'administration permettrait de centraliser les signalements de nids, d'organiser les destructions et d'informer les citoyens tout au long de l'année. Une cartographie locale des nids et des zones sensibles pourrait également être créée, en coordination avec le CRA-W.

Au-delà du matériel, la **sensibilisation citoyenne** est un pilier fondamental. Nous proposons que la commune organise des campagnes

d'information, via des bulletins, affiches, réunions publiques, ou stands lors d'événements locaux.

Nous proposons que la commune d'Aywaille puisse travailler en **réseau avec les communes voisines** pour mutualiser les moyens : achats groupés de matériel, harmonisation des actions et formation des équipes. La collaboration avec les associations d'apiculteurs expérimentés, comme VVV, pourrait aussi permettre une intervention gratuite et efficace, que ce soit pour le piégeage de printemps ou la destruction des nids secondaires.

Toutes ces actions peuvent parfaitement s'inscrire dans une **fiche-projet du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**. Ce plan constitue un levier financier précieux pour les communes qui souhaitent protéger leur patrimoine naturel. En intégrant la lutte contre le frelon asiatique dans le PCDN, la commune d'Aywaille pourrait bénéficier de subventions pour l'achat de matériel, la formation, ou encore la sensibilisation. Il est donc impératif que le Collège communal joue un rôle moteur et porte politiquement ce dossier en formulant des demandes claires auprès de la Région wallonne pour un **financement structurel**, un soutien logistique renforcé et une simplification des procédures d'intervention.

En conclusion, face à la montée en puissance du frelon asiatique et aux défis écologiques majeurs auxquels nous sommes confrontés, la commune d'Aywaille doit devenir un **exemple de commune proactive, solidaire et bienveillante**, capable de coordonner des actions concrètes, à l'échelle locale et intercommunale. Protéger les abeilles, c'est aussi protéger notre agriculture, notre santé, nos écosystèmes et notre avenir.

La biodiversité, c'est la vie. La protéger, c'est préserver notre avenir et celui des générations futures. En tant qu'élus, c'est un devoir de mettre tous les moyens en place.

Motion visant à lutter contre l'invasion du frelon asiatique déposée par le groupe Les Engagés : Vincent Moyses, Mélanie Leponce, Yvan Wouters, Vincent Carpentier, Marc Evard, Mathieu Distrée, Bérengère Noël.

Le Conseil communal,

- Vu les engagements régionaux, fédéraux et internationaux en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de préservation de la biodiversité ;
- Considérant que la biodiversité constitue un patrimoine essentiel à préserver, garant du bon fonctionnement des écosystèmes, de la sécurité alimentaire et du bien-être des citoyens ;
- Considérant que le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), espèce invasive introduite accidentellement en Europe, est désormais bien implanté en Wallonie et en expansion rapide, notamment dans notre commune et ses environs ;
- Considérant que cette espèce représente une menace directe pour les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages, déjà en déclin, ainsi que pour la pollinisation des cultures et des plantes sauvages ;
- Considérant que la prolifération du frelon asiatique compromet l'activité apicole locale, met en péril des équilibres écologiques fragiles et accentue les pressions sur les écosystèmes déjà fragilisés par le changement climatique ;
- Considérant qu'un nid peut produire plusieurs centaines d'individus, dont plusieurs dizaines de reines fondatrices, et que chaque année de nouvelles colonies se forment, aggravant le phénomène ;
- Considérant que la destruction rapide et ciblée des nids, dès leur détection, est aujourd'hui le seul moyen réellement efficace pour freiner la progression de l'espèce ;
- Considérant que la présence du frelon asiatique pose également un risque pour la sécurité publique, notamment pour les personnes allergiques, les enfants et les professionnels amenés à travailler à proximité des nids (services techniques, pompiers, agriculteurs, etc) ;
- Considérant qu'une politique communale proactive et coordonnée, associant les citoyens, les services publics, les associations naturalistes, les apiculteurs et les experts, est indispensable pour faire face à cette menace ;
- Considérant que la sensibilisation du grand public, la formation du personnel communal, la mise en place d'un protocole d'intervention

clair et l'activation des outils numériques (plateformes de signalement, cartographie) sont autant de leviers essentiels pour agir efficacement ;

- Considérant enfin que face à l'urgence écologique globale et à ses déclinaisons locales, notre commune a la responsabilité de protéger la biodiversité et d'encourager une transition vers un territoire plus résilient et respectueux du vivant.

Demande au collège,

- De reconnaître officiellement la présence du frelon asiatique sur le territoire communal comme une menace écologique, économique et sanitaire nécessitant une réponse structurée et proactive.
- De mettre en place un plan communal de lutte contre le frelon asiatique, en collaboration avec les acteurs locaux (apiculteurs, naturalistes, pompiers, agents communaux, citoyens), comprenant :
 - un protocole clair de signalement, de vérification et de destruction des nids ; faire un cartographie des pièges et avoir les résultats consultables sur le Web ;
 - une procédure d'urgence en cas de nid à proximité d'écoles, d'habitations ou de lieux publics ;
 - un calendrier de surveillance renforcée entre février et novembre.
- De désigner un ou plusieurs référents communaux (agents formés ou partenaires) chargés de coordonner les actions de détection et d'intervention, en lien avec les services régionaux compétents.
- D'allouer un budget spécifique pour la destruction des nids sur le domaine public ou sur propriété privée lorsque la sécurité ou la biodiversité est menacée, avec la distribution de pièges au printemps et en été.
- De lancer une campagne annuelle de sensibilisation et d'information à destination de la population :
 - via le bulletin communal, le site internet, les réseaux sociaux et des affiches en lieux publics ;
 - en diffusant les bons gestes à adopter, les périodes critiques, les moyens de prévention et les outils de signalement (comme l'application "Vespa-Watch" ou la plateforme du SPW).

- De former le personnel communal concerné à la reconnaissance du frelon asiatique, aux risques et aux bonnes pratiques.
- D'encourager le plan communal de développement de la nature à mettre des actions en place en coordination avec l'Administration.
- De travailler en réseau avec les communes voisines pour mutualiser les moyens : achats groupés de matériel, harmonisation des actions et formation des équipes.
- D'encourager les partenariats avec les apiculteurs locaux et les associations naturalistes, pour renforcer la surveillance du territoire et partager les connaissances de terrain.
- De demander à la Région wallonne :
 - une meilleure coordination régionale de la lutte contre le frelon asiatique ;
 - la prise en charge totale des destructions de nids ;
 - l'élargissement des aides aux communes et aux apiculteurs dans ce domaine.
- D'intégrer davantage la protection de la biodiversité et la lutte contre les espèces invasives dans les politiques communales d'environnement, de gestion des espaces verts et d'aménagement du territoire.
- D'assurer un suivi annuel de la situation, avec un bilan chiffré des signalements, interventions et actions menées, présenté au Conseil communal et communiqué à la population.